Fiche de données de sécurité peinture acrylique / stylo retouche

gemäß 1907/2006/EG, Artikel 31

Letzte Änderung: 14 septembre 2017
Version des Dokuments: 4
Interne Version: fe7fec37c2

1. Identification de la substance/mélange et de la société

1.1. Identifiant du produit

- Stylo retouche peinture acrylique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Application de la substance / du mélange : Peinture

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

MG Prime® by MG Colors GmbH
Gebäude 155
conneKT 2
97318 Kitzingen
GERMANY
Tel: +49 9321-90207-03
Web: http://www.mg-prime.de
E-Mail: info@mg-prime.de
Auskunftgebender Bereich: Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

- Numéro d'urgence: 112
- Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49-(0)6132-84463

2. Dangers potentiels

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008. 1272/2008

GHS02 Flamme: Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

GHS07: STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges

2.2. Kennzeichnungselemente

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger :
- Mot de signalisation : Attention
- Composants de l'étiquetage déterminant le danger : Acétone, n-butylacetate
- Mentions de danger :
  - H226 Flüssigkeit und Dampf entzündbar.
  - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Conseils de sécurité :
  - P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
  - P102 Tenir hors de portée des enfants.
  - P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions (omettre si P202 est utilisé)
  - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
  - P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant.
  - P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
  - P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
  - P405 Garder sous clef.
  - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
- Informations complémentaires:
  - EUH066 Un contact répété peut provoquer une sécheresse ou des craquelures de la peau..
  - EUH208 Contient du (de la) (nom de la substance sensibilisante). Peut déclencher une réaction allergique.

2.3. Autres risques

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

- PBT : Non applicable.
- vPvB : Non applicable.

3. Composition/Information sur les ingrédients

3.1. Caractérisation chimique : mélanges

- Description : Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des adjuvants non dangereux.

Ingrédients dangereux

- Acétate de n-butyle : 25-50%
  - CAS : 123-86-4
  - EINECS : 204-658-1
  - N° d'enregistrement : 01-2119485493-29
  - Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336
- Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : 2,5-←10%
  - CAS : 108-65-6
  - EINECS : 203-603-9
  - N° d'enregistrement : 01-2119475791-29
  - Flam. Liq. 3, H226
- Méthacrylate de 2-Hydroxyéthylet: 0,1-←1%
  - CAS: 868-77-9
  - EINECS: 212-782-2
  - N° d'enregistrement : 01-2119490169-29
  - Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317

Informations complémentaires : Pour le libellé des mentions de danger énumérées, voir la section 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

- Après inhalation : Apporter de l'air frais, en cas de plaintes consulter un médecin.
- Après contact avec la peau : En général, le produit n'est pas irritant pour la peau.
- Après le contact avec les yeux: Rincez l'œil ouvert pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Consultez un médecin si les symptômes persistent.
- Après ingestion : Consultez un médecin si les symptômes persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : CO2, sable, poudre d'extinction. N'utilisez pas d'eau.
- Moyen d'extinction inapproprié pour des raisons de sécurité : Eau à plein jet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial : Aucune mesure particulière n'est requise.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Portez un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.

6.2. Précautions environnementales

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel pour contenir et nettoyage

- Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure de bois).
- Ne pas laver avec de l'eau ou des détergents aqueux.

6.4. Référence à d'autres sections

- Voir la section 7 pour des informations sur la sécurité de la manipulation.
- Voir la section 8 pour des informations sur l'équipement de protection individuelle.
- Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

- N'utiliser que dans des zones bien ventilées.
- Conseils sur la protection contre l'incendie et l'explosion :
    - Eloigner les sources d'ignition - ne pas fumer.
    - Prenez des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités

Stockage

- Exigences auxquelles doivent satisfaire les magasins et les réceptacles : Aucune exigence particulière.
- Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune : Stocker séparément des denrées alimentaires.
- Informations complémentaires sur les conditions de stockage : Gardez le récipient hermétiquement fermé.
- Classe de stockage : 3
- Classification selon l'ordonnance sur la sécurité et la santé au travail (BetrSichV) : Liquides inflammables.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8. Begrenzung und Überwachung der Exposition/Persönliche Schutzausrüstungen

- Zusätzliche Hinweise zur Gestaltung technischer Anlagen: Keine weiteren Angaben, siehe Abschnitt 7.

8.1. Paramètres à surveiller

Composants dont les valeurs limites nécessitent une surveillance sur le lieu de travail:

- 123-86-4 acétate de n-butyle
- Valeur à long terme de l'AGW : 300 mg/m³, 62 ml/m³.
- 2(I);AGS, Y74-98-6 PropaneAGS
- 108-65-6 2- acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
  - Valeur à long terme de l'AGW : 270 mg/m³, 50 ml/m³.
  - 1 (I);DFG, UE, Y

Notes supplémentaires : TRGS 900 et TRGS 430 ont servi de base à la préparation.

8.2. Contrôle de l'exposition

Équipement de protection individuelle :

- Mesures générales de protection et d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Protection respiratoire : En cas d'exposition courte ou faible, utiliser un appareil de filtration respiratoire ; en cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Protection des mains : En raison du manque de tests, aucune recommandation sur le matériau des gants ne peut être donnée pour le produit/la préparation/le mélange chimique.
- Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / substance / préparation.
- Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de perméation et de la dégradation.
- Matériau du gant : le choix d'un gant adapté dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.
- Temps de pénétration du matériau du gant : le temps de pénétration exact doit être obtenu auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité bien ajustées.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

- Apparence
  - Formulaire : Liquide
  - Couleur : Selon le nom du produit
- Odeur : Caractéristique
- Seuil olfactif : Non déterminé.
- Valeur du pH : non déterminée
- Changement d'état :
  - Point de fusion/plage de fusion : Non déterminé.
  - Point d'ébullition/plage d'ébullition : 124 °C
- Point d'éclair : 27 °C (DIN 53213)
- Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.
- Température d'allumage : 370 °C (DIN 51794)
- Température de décomposition : non déterminée.
- Auto-inflammation : Le produit n'est pas auto-inflammable.
- Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif, mais la formation de mélanges vapeur/air explosifs est possible.
- Limites d'explosivité ::
  - Inférieur : 1,2 % vol
  - Supérieur : 7,5 % vol
- Pression de vapeur à 20 °C : 10,7 hPa
- Densité à 20 °C : 1,148 g/cm³ (DIN 53217)
- Densité relative : Non déterminé.
- Densité de vapeur : Non déterminé.
- Taux d'évaporation : non déterminé.
- Solubilité dans l'eau / Miscibilité avec l'eau : Non ou légèrement miscible.
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.
- Viscosité :
  - Dynamique : non déterminé.
  - Kinématique à 20 °C : 175 s (DIN 53211/4).
- Teneur en solvant :
  - COV (UE) 32,11 %.
  - VOCV (CH) 32,08%.
- Teneur en matières solides (p/p %) : 67,7 %.

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition si l'on suit les instructions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des matières fortement acides et alcalines et des agents oxydants pour éviter toute réaction exothermique.

10.4. Conditions à éviter

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.5. Matériaux incompatibles :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

Monoxyde de carbone

Des produits de décomposition dangereux peuvent être formés à des températures élevées, par exemple monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effet d'irritation primaire :
  - Corrosion/irritation cutanée : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - Lésion oculaire grave/irritation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- L'expérience humaine : La préparation n'a fait l'objet d'aucun test toxicologique. La préparation est classée selon la méthode conventionnelle (méthode de calcul de la directive européenne 1999/45/CE, et sa dernière version, et selon les dangers toxicologiques) [pour plus de détails, voir les chapitres 2 et 15].
- Informations toxicologiques supplémentaires : L'inhalation de teneurs en solvant supérieures à la valeur limite en suspension dans l'air peut causer des dommages à la santé, tels qu'une irritation des muqueuses et des organes respiratoires, des dommages au foie, aux reins et au système nerveux central. Les signes sont : Maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas graves, perte de conscience. Les solvants peuvent provoquer certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Le contact prolongé ou répété avec le produit dégraisse la peau et peut provoquer des lésions cutanées de contact non allergiques (dermatite de contact) et/ou l'absorption de contaminants. Les projections de solvants peuvent provoquer une irritation et des lésions réversibles de l'œil.
- Effets CMR (cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction) :
  - Mutagénicité sur les cellules germinales : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - Cancérogénicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - Toxicité pour la reproduction : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer une somnolence et des vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Sur la base des données disponibles,

les critères de classification ne sont pas remplis.
- Risque d'aspiration : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. Informations sur l'environnement

12.1. Toxicité

- Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Autres informations écologiques

- Informations générales
  - Classe de danger pour l'eau 1 : légèrement dangereux pour l'eau.
  - Ne pas laisser le produit non dilué ou de grandes quantités de celui-ci atteindre les eaux souterraines, les plans d'eau ou les systèmes d'égouts.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

- PBT : Non applicable.
- vPvB : Non applicable.

12.6. Autres effets indésirables

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

13. Informations sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation : Ne pas jeter avec les déchets ménagers. Ne pas laisser entrer dans les égouts
- Catalogue européen des déchets : 08 01 11 Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
- Emballage non nettoyé : Recommandation : Éliminer conformément à la réglementation officielle.

14. Informations sur le transport

14.1. Numéro ONU

- ADR, ADN, IMDG, IATA: UN1263

14.2. Nom d'expédition propre à l'ONU

- ADR : UN1950 Emballages de gaz comprimé
- IMDG : Aérosols

14.3. Classes de danger pour le transport

ADR

-

Classe : 2.1 (F1) Entzündbare flüssige Stoffe
- Éttiquette : 2.1

IMDG, IATA

-

Classe : 2.1 Entzündbare flüssige Stoffe
- Label:. 2.1

14.4. Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA: III

14.5. Risques environnementaux:

- Pollutant marin : non

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

- Attention : Liquides inflammables
- Numéro Kemler : 30
- Numéro EMS : F-E,S-E
- Catégorie d'arrimage : A

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable.

Transport / informations complémentaires

- ADR

    - Quantité limitée (LQ) : 5L
    - Catégorie de transport : 3
    - Code de restriction du tunnel : D/E
    - Remarques : ↖ 450 l : -
- IMDG
    - Quantités limitées (LQ) : 5L
    - Remarques : ↖ 30 l : -
- Règlement type de l'ONU : UN 1263 PEINTURE, DISPOSITION SPÉCIALE 640E, 3, III

15. Législation

15.1. Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement/législation spécifique pour la substance ou le mélange

- Directive 2012/18/EU
- Substances dangereuses nommées - Annexe I : Aucun des ingrédients n'est inclus.
- Catégorie Seveso : P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Seuil de quantité (en tonnes) pour l'utilisation dans les établissements de niveau inférieur : 5 000 t
- Seuil de quantité (en tonnes) pour l'utilisation dans les établissements de niveau supérieur : 50 000 t.
- Réglementations nationales :
    - Instructions techniques sur l'air :
    - Classe : NK
    - Proportion en % : 25 - 50
    - Classe de danger pour l'eau : WGK 1 : légèrement dangereux pour l'eau selon VwVwS v. 27.07.2005
- Autres règlements, restrictions et interdictions : Les restrictions d'emploi servant à la protection contre les substances dangereuses selon l'ordonnance sur la protection de la maternité et la loi sur la protection de l'emploi des jeunes doivent être respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

16. Autres informations

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie des propriétés du produit et n'établissent pas de relation juridique contractuelle.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont conformes à la législation nationale et européenne.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles mentionnées au chapitre 1 sans autorisation écrite. L'utilisateur est responsable du respect.

Phrases pertinentes :

- H226 Liquide et vapeur inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Abkürzungen und Akronyme:

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
- OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
- IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
- IATA : Association internationale du transport aérien
- SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées
- CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)
- GefStoffV : Ordonnance sur les substances dangereuses (Allemagne)
- CL50 : Concentration létale, 50 %.
- DL50 : dose létale, 50 %.
- PBT : persistant, bioaccumulable et toxique
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable
- Flam. Liq. 3 : Liquides inflammables, catégorie de danger 3
- Skin Irrit. 2 : Corrosion/irritation de la peau, Catégorie de danger 2
- Eye Irrit. 2 : Lésion oculaire grave/irritation oculaire, Catégorie de risque 2
- Skin Sens. 1 : Sensibilisation - Peau, Catégorie de danger 1
- STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, Catégorie de risque 3

MG Prime® by MG Colors GmbH
Gebäude 155
conneKT 2
97318 Kitzingen
GERMANY

E-Mail: info@mg-prime.de
Web: http://www.mg-prime.de